VIDE GRENIER DU BCA

Dimanche 24 Janvier 2027

SALLE C. TERRASSE de 8h à 16h – Ouverture de la salle aux exposants à 6h30

EMPLACEMENT : Prix : 7€ le mètre
Minimum 2m
Prêt d'office d'une table pour les emplacements (soit 2 tables pour 4m)
Possibilité de restauration sur place

Les emplacements sont délivrés dans l'ordre de réception des inscriptions
Toute inscription incomplète (bulletin d'inscription signé + chèque + règlement signé + copie carte d'identité + Chèque de caution) **ne sera pas prise en compte**.
Pour plus de renseignements vous pouvez contacter elisamartel33@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION
A retourner avant le 19 janvier 2027
Au BCA
33 rue Gabriel Péri – 69210 L'Arbresle

(Pas d'inscription par mail puisque le règlement doit être joint)

Je soussigné(e), NOM : …… Prénom : ……
Né(e) le …….. à : …….. Dépt : ……
Adresse : ……
CP : …… Ville : …… Portable : ……..
Email : ……
(Confirmation d'inscription envoyée par mail ou SMS)

Titulaire de la pièce d'identité n° : …….. délivrée le ……

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de Commerce)
- N'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Réservation emplacement	
…. X 7€	Total à régler euros

Vérifiez que votre inscription puisse être validée :
- bulletin d'inscription compété et signé
- Chèque correspondant (à l'ordre du BCA)
- Règlement signé (au verso de cette feuille)
- Photocopie pièce d'identité jointe
- Chèque caution 30 euros (à l'ordre du BCA)

DATE : **SIGNATURE :**

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Vous pouvez vendre : meubles, bibelots, antiquités, livres, jouets, fripes, petit électroménager, pièces autos, collections diverses, matériels : de sport, de pêche, de camping, de puériculture….

- A l'exclusion de : produits périssables, animaux, tous types d'armes, produits dangereux.
- Sont également interdits sur l'espace « vide-grenier » : **pose d'affiches publicitaires, installation de réchauds ou objets dangereux.**

Le BCA se réserve le droit de refuser et d'exclure tout objet ou matériel non conforme le jour de la vente.

Pour des raisons de sécurité évidente, les animaux de compagnie ne peuvent être acceptés dans la salle.

1. Les exposants doivent être obligatoirement munis de leur carte d'identité le jour de la manifestation
2. Les emplacements sont mis à disposition à partir de 6h30, s'ils ne sont pas occupés à 8h00, ceux-ci seront réattribués.
3. Toute vente ne doit débuter qu'à compter de 8h00.
4. Un chèque de caution de 30€ vous est demandé à l'inscription. Celui-ci sera encaissé en cas de non-respect de la tenue de leur stand ou des horaires (chèque détruit après la manifestation).
5. Chaque participant doit restituer son emplacement en bon état de propreté. Ne laisser aucun objet, carton, sac… dans la salle et à l'extérieur. Tout matériel non vendu devra être impérativement récupéré par son propriétaire à la fin de la manifestation.

En résumé : **Ouverture de la salle** :

- Aux exposants : **6h30**
- Au public : **8h00**

Départ de la salle des exposants :

- Rangement **à partir de 16h00**

6. En aucun cas, la location des emplacements ne sera remboursée en cas d'absence.
7. Aucune responsabilité du BCA ne pourra pas être engagée en cas de vol ou dégradation des objets.
8. L'emplacement est délimité de part et d'autre ; l'exposant se doit de respecter cette délimitation et ne doit en aucun cas « déborder ».

Tout litige sera réglé par l'association organisatrice.
Le fait de participer à ce vide grenier implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.
Tout non-respect du dit règlement pourra engendrer le refus d'une éventuelle prochaine participation à un autre vide grenier organisé par le BCA.

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement et de m'y conformer.

Signature de l'exposant